

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 2 juillet 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8

Le neuf juillet deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Christophe ARFEUILLE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; M. Philippe PELAT à Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; M. Michel PESTIL à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER et Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250709-006

Matière : 7.5.6 – Finances locales – Subventions – Demande de subventions de la collectivité

Objet : CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2023-2025 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE - APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT

Vu le contrat de solidarité communale 2023-2025 qui a été signé le 7 avril 2023 entre la commune d'Ussel et le Conseil Départemental de la Corrèze et qui a fait l'objet d'un premier avenant le 20 septembre 2024 et un deuxième avenant qui a été présenté au conseil municipal du 19 février dernier.

Vu que dans le cadre de sa politique d'entretien des bâtiments, et compte tenu de ses contraintes budgétaires, la Commune d'Ussel a choisi d'engager des travaux sur les bâtiments précisés ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze, selon les plans de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Réhabilitation du marché couvert – T2	259 244,00	311 092,80	Conseil Départemental de la Corrèze	40 %	103 697,60
			Sous-Total des Aides Publiques	40 %	103 697,60
			Autofinancement	60 %	155 546,40
TOTAL	259 244,00	311 092,80	TOTAL	100,00 %	259 244,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Travaux de regroupement des deux écoles maternelles – T2	100 000,00	120 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	40 %	40 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	40 %	40 000,00
			Autofinancement	60 %	60 000,00
TOTAL	100 000,00	120 000,00	TOTAL	100,00 %	100 000,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Rénovation des bâtiments publics – T2	60 000,00	72 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	25 %	15 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	25 %	15 000,00
			Autofinancement	75 %	45 000,00
TOTAL	60 000,00	72 000,00	TOTAL	100,00 %	60 000,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Rénovation des bâtiments publics – T3	60 000,00	72 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	25 %	15 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	25 %	15 000,00
			Autofinancement	75 %	45 000,00
			TOTAL	100,00 %	60 000,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Rénovation des bâtiments publics – T4	60 000,00	72 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	25 %	15 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	25 %	15 000,00
			Autofinancement	75 %	45 000,00
			TOTAL	100,00 %	60 000,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Equipements sportifs	178 700,00	214 440,00	Conseil Départemental de la Corrèze	30 %	53 610,00
			Sous-Total des Aides Publiques	30 %	53 610,00
			Autofinancement	70 %	125 090,00
			TOTAL	100,00 %	178 700,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Rénovation énergétique des bâtiments publics – T1	100 000,00	120 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	40 %	40 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	40 %	40 000,00
			Autofinancement	60 %	60 000,00
			TOTAL	100,00 %	100 000,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Rénovation énergétique des bâtiments publics – T2	100 000,00	120 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	40 %	40 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	40 %	40 000,00
			Autofinancement	60 %	60 000,00
			TOTAL	100,00 %	100 000,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Rénovation énergétique des bâtiments publics – T3	100 000,00	120 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	40 %	40 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	40 %	40 000,00
			Autofinancement	60 %	60 000,00
			TOTAL	100,00 %	100 000,00

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Rénovation énergétique des bâtiments publics – T4	100 000,00	120 000,00	Conseil Départemental de la Corrèze	40 %	40 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	40 %	40 000,00
			Autofinancement	60 %	60 000,00
			TOTAL	100,00 %	100 000,00

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 juillet 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS